

## GUIDE D'ORIENTATION DE L'ETUDIANT

### GENERALITES

Le CENOU a pour mission de contribuer au bien-être social et matériel des étudiants et à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études.

Il est dirigé par un Directeur Général. Il existe deux (2) Centres Régionaux des Œuvres Universitaires (CROU) et sept (7) Intendances.

### BENEFICE DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Pour bénéficier des œuvres universitaires, il faut être inscrit dans l'une des Universités Nationales du Bénin et disposer d'une carte de bénéficiaire des œuvres universitaires délivrée par le CENOU.

La carte de bénéficiaire des œuvres doit être présentée par l'étudiant chaque fois qu'il sollicite une prestation du CENOU.

### CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CARTE

Les pièces à fournir pour l'obtention de la carte de bénéficiaire des œuvres universitaires sont :

- 1) Un acte de naissance ;
- 2) Un bordereau d'inscription ;
- 3) Une demande manuscrite;
- 4) Deux photos d'identité;
- 5) Une fiche à remplir disponible au Secrétariat du D/CROU ou de l'intendant ;
- 6) Une attestation de visite médicale.

### SERVICES OFFERTS AUX ETUDIANTS

Les prestations offertes par le CENOU sont les suivantes:

- 1- Hébergement
- 2- Restauration
- 3- Transport
- 4- Couverture sanitaire
- 5- Assistance sociale
- 6- Activités sportives, artistiques et culturelles
- 7 - Paiement des bourses et secours universitaires.

## Bourses et Secours Universitaires

### ROLE DU CENOU DANS LE PROCESSUS

C'est la Direction des Bourses et Secours Scolaires et Universitaires (DBSSU) qui est la structure en charge de l'étude des dossiers de demande de bourses ou de secours à travers la Commission Nationale d'Attribution des Bourses et Secours d'Études (CNABSE) dont elle assure le secrétariat permanent. Le CENOU appuie la DBSSU à travers le paiement des différentes allocations attribuées aux étudiants nationaux inscrits dans les universités nationales du Bénin.

### CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément au Décret en vigueur :

Les allocations auxquelles ont droit les étudiants des Universités Nationales du Bénin sont les bourses, les secours, les frais d'équipement, de stage et de mémoire. Seuls les étudiants non salariés peuvent prétendre à une allocation quelconque. La nature et le montant des allocations varient selon des critères précis:

#### *Cas des bourses nationales*

- \* Les étudiants admis au concours national de bourses d'études dans les écoles et instituts de formation professionnelle sont d'office bénéficiaires de la bourse.
- \* Les étudiants inscrits en 1ère année des Facultés béninoises, âgés de moins de 20 ans et ayant obtenu la mention "Bien" au moins au Bac bénéficient de la bourse d'excellence.
- \* Les étudiants inscrits dans l'une des Facultés classiques des Universités Nationales du Bénin, ayant obtenu une moyenne de passage en année supérieure, supérieure ou égale à 11,50 peuvent bénéficier d'une bourse s'ils remplissent les critères d'âge.

#### *Cas des secours universitaires*

Les secours universitaires peuvent être attribués à tout Béninois:

- \*Titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent;
- \*N'ayant pas le statut de fonctionnaire ou n'exerçant aucune activité professionnelle;
- \*Inscrit en 1ère année dans l'une des facultés;
- \*Agé de 24 ans au plus au 31 décembre de l'année d'inscription;
- \*Ayant obtenu le baccalauréat ou le diplôme équivalent avec une moyenne supérieure ou égale à 11.

L'étudiant non secouru en 1ère année peut devenir bénéficiaire en 2<sup>ème</sup> année si:

- \*Il passe en année supérieure avec une moyenne supérieure ou égale à 11
- \*Il est âgé de 25 ans au plus pour les étudiants en 2<sup>ème</sup> année.

**NB** : En cas de passage en année supérieure, l'allocation de l'étudiant boursier ou secouru lui est renouvelée automatiquement sans qu'il ait à reconstituer de dossier comme lors de la première attribution.

### PIECES A FOURNIR

Les dossiers de demande de bourse doivent être déposés à la Direction des Bourses et Secours Scolaires et Universitaires (DBSSU) sise à Cotonou près du Lycée Technique Coulibaly. Une antenne de la DBSU est ouverte depuis la rentrée 2004-2005 à l'Université de Parakou. Les pièces à fournir sont:

- \*Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif;
- \*Une copie légalisée du certificat de nationalité;
- \*L'original et la photocopie non légalisée de l'attestation du BAC;
- \*L'original et la photocopie non légalisée du relevé de notes du BAC;

\*L'original et la photocopie non légalisée de l'attestation des diplômes antérieurs au BAC (CEP, BEPC ou CAP, etc.) ou à défaut un certificat de scolarité délivré par l'établissement ayant présenté le postulant à l'examen du diplôme antérieur non produit.

\*La photocopie légalisée de l'authenticité des diplômes délivrés à l'étranger;

\*Une fiche de renseignements à se procurer à la Direction des Bourses et Secours Universitaires (à remplir).

\*Une chemise dossier.

\*Le bordereau d'inscription précisant clairement l'année, la filière et les doubles inscriptions.

### DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dates d'ouverture et de clôture du dépôt des dossiers de demande de bourses et secours universitaires sont souvent rendues publiques par communiqué radio et par voie de presse. Ces dates vont généralement de décembre à février et tiennent compte des dates des résultats de fin d'année dans les universités, des concours d'entrée dans les entités professionnalisées et des inscriptions dans nos universités.

### NOTIFICATION D'ATTRIBUTION OU DE REJET

La liste des premiers bénéficiaires des bourses et secours universitaires est affichée à la DBSU et dans les CROU dès le mois de novembre. La publication de la liste définitive est liée à la transmission, dans les délais, des résultats des facultés, écoles et instituts à la DB SU et des délais d'inscriptions dans les universités.

### MONTANT DES ALLOCATIONS

#### **Cas des bourses nationales**

➤ Dans les écoles et instituts

\* 1<sup>er</sup> cycle : 33.060 FCFA/mois

\* 2<sup>ème</sup> cycle : 39.675 FCFA/mois

\* 3<sup>ème</sup> cycle : 52.235FCFA/mois

➤ Dans les facultés

\*Taux unique: 29.750 FCFA / mois

#### **Cas des secours universitaires**

\*Taux unique: 132.500 FCFA / an

### RYTHME DE VERSEMENT

La bourse est payable, en principe, en douze (12) mensualités. Dans la pratique, l'étudiant la perçoit par trimestre.

Les secours universitaires sont versés en une seule tranche.

## Restauration

### LES OFFRES DU CENOU EN MATIERE DE RESTAURATION

Le CENOU dispose de Huit (08) restaurants universitaires répartis sur l'ensemble des campus universitaires comme suit:

**-Deux restaurants sur le campus d'Abomey-Calavi** : le « Resto U » principal et le « Resto Annexe» ;

-Un restaurant à Cotonou (ENEAM) ;

-Un restaurant à Lokossa (IUT) ;

-Deux restaurants à Porto-Novo (INJEPS et CUP) ;

-Un restaurant sur le campus de Parakou;

-Un restaurant à Natitingou (Ecole Normale Supérieure)

### CONDITIONS D'ACCES

Les restaurants universitaires sont réservés aux étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires. Leur accès est subordonné à la présentation du ticket du repas souhaité et, impérativement, de la carte de bénéficiaire des œuvres universitaires.

### LIEUX D'ACHAT DES TICKETS

Les tickets sont en vente aux guichets des centres régionaux des œuvres universitaires ou des intendances universitaires.

### LES TARIFS DES REPAS

Les tarifs en vigueur dans les restaurants universitaires sont fixés annuellement par le Comité de Direction du CENOU. Ils sont rendus publics au plus tard le 31 juillet de chaque année.

Les tarifs subventionnés, appliqués aux seuls bénéficiaires des œuvres universitaires, varient selon les repas et les centres universitaires :

❖ Restaurant universitaire de l'INJEPS à Porto-Novo

\*Petit déjeuner: 175 F CFA

\*Déjeuner et dîner: 175 F CFA

❖ Restaurant universitaire de l'ENS de Natitingou

\*Petit déjeuner: 100 F CFA

\*Déjeuner et dîner: 250 F CFA

❖ Autres restaurants universitaires du CENOU

\*Petit déjeuner : 75 F CFA

\*Déjeuner et dîner : 150 F CFA

Les personnes ne disposant pas de carte de bénéficiaire des œuvres (personnel administratif) peuvent manger dans les restaurants universitaires mais à des tarifs non subventionnés fixés par le CENOU.

### COMPOSITION DES MENUS

Le menu servi comprend un plat principal. Toutefois, l'étudiant peut acheter directement des boissons dans les restaurants fournissant cette prestation.

### LES PERIODES DE SERVICE

Les restaurants universitaires sont ouverts tous les jours (week-ends et jours fériés inclus) de novembre à juillet. Les horaires de service sont les suivants:

- \*Petit déjeuner: 06h 30' à 08h
- \*Déjeuner: 11h 30' à 14h
- \*Dîner: 19h 00 à 21h 00

« Le Resto annexe » du campus d'Abomey-Calavi et le restaurant de l'ENEAM à Cotonou ne servent que le déjeuner.

### AUTRES POSSIBILITES DE RESTAURATION

Pour s'adapter à des besoins spécifiques de certains étudiants, du corps enseignant et du personnel administratif, le CENOU a ouvert sur certains campus, des snacks bar gérés par des prestataires privés. Il en existe sur :

- o Le campus d'Abomey-Calavi (deux salles climatisées et ventilées)
- o Le campus de Parakou (salles climatisées)
- o Le campus de Lokossa (salle climatisée)
- o Le campus de Natitingou (salle ventilée)

Dans ces snacks, on peut se restaurer à un prix variant de 1.000 FCFA à 2.500 FCFA.

Il existe sur le campus d'Abomey-Calavi, trois zones commerciales dont une sur le site du CENOU. Les prix des repas proposés varient de 200 F à 1.000 F CFA ou plus.

## Hébergement

### PROCEDURES D'ADMISSION EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

Pour obtenir une place en résidence universitaire, l'étudiant doit déposer à l'Intendance de son lieu d'étude un dossier composé des pièces suivantes:

- a- une demande manuscrite adressée au Directeur du CROU dont il dépend;
- b- une fiche de renseignements dûment remplie et signée;
- c- un relevé des notes pour les nouveaux bacheliers ou une attestation de succès pour les anciens étudiants, ;
- d- un certificat de résidence des parents de l'étudiant;
- e- un quitus du CENOU pour les anciens résidents;
- f- une copie de la carte de bénéficiaire des œuvres ;
- g- une attestation d'infirmité délivrée par un médecin du CENOU pour les étudiants en situation de handicap;

Le Directeur du CROU, après étude des dossiers par une commission ad hoc (administration, représentants des étudiants), rend publique la liste des résidents. L'admission en résidence est subordonnée à la signature d'un contrat de bail individuel par l'étudiant.

### CRITERES A REMPLIR POUR AVOIR ACCES AUX RESIDENCES

Les critères de sélection, par ordre d'importance, sont basés essentiellement sur :

- L'âge de l'étudiant: 21 ans au plus pour les nouveaux bacheliers et 24 ans au plus pour les étudiants des 2<sup>ème</sup> cycles ;
- Les résultats académiques du postulant;
- L'éloignement de la résidence des parents et du lieu d'obtention du baccalauréat.

Une priorité est accordée aux étudiants des écoles et instituts, à ceux des premières années des facultés et à ceux qui sont en situation de handicap.

En revanche, les étudiants en dernière année d'étude dans les écoles, instituts et facultés ne peuvent prétendre à une place en résidence.

### DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le 31 octobre pour les nouveaux bacheliers et pour tous les étudiants des écoles et instituts, le 30 novembre pour les anciens étudiants des facultés. En cas de modification, la Direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires communique par voie de presse et par affichage les nouveaux délais.

### OUVERTURE ET FERMETURE DES RESIDENCES

Les résidences sont mixtes et sont ouvertes de novembre à juillet et fermées d'août à octobre de chaque année universitaire.

### LOCALISATION DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES

Les résidences universitaires du CENOU sont réparties comme suit:

- ***Campus Universitaire d'Abomey-Calavi*** (1482 lits) ;
- Centre Universitaire de Porto-Novo (132 lits) ;
- Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (200 lits) ;
- Institut Universitaire de Technologie de Lokossa (644 lits) ;
- Campus Universitaire de Parakou (350 lits) ;
- Ecole Normale Supérieure de Natitingou (220 lits)

## REDEVANCE

Le loyer mensuel s'élève à 2.500 FCFA pour les cabines de 2, 3 ou 4 lits. Il est de 5.000 FCFA pour les studios. Une caution correspondant à deux (2) mois de loyer sera exigée avant l'entrée en cabine de même que le montant annuel des loyers.

La caution est intégralement restituée à l'étudiant qui n'a causé aucun préjudice au CENOU durant son séjour.

## VIE EN RESIDENCE

Les cabines sont équipées de lits, tables, chaises et armoires. L'entretien des cabines est assuré par les étudiants. L'entretien des espaces communs (palières, escaliers, cours, pelouses) et des salles humides (douches, WC, cuisines, buanderies) est assuré soit par les agents du CROU soit par un prestataire de service. L'entrée en résidence est subordonnée à la signature d'un contrat de bail.

La vie en résidence est soumise à un règlement intérieur que l'étudiant s'engage par écrit à respecter rigoureusement.

## AUTRES SOLUTIONS POUR SE LOGER

Il existe dans les environs des différents campus et sites universitaires, des possibilités de logement. Dans les environs de l'UAC par exemple, il y a le "Village Universitaire" où l'on trouve des « deux pièces » à un prix variant de 10.000F à 25.000FCFA selon le confort et l'éloignement.

Pour plus d'informations, contacter les chefs de Service Hébergement, Restauration, Transport ou les intendants.

## Transport

### LES OFFRES DU CENOU EN MATIERE DE TRANSPORT

Le CENOU ne fournit ce service qu'aux étudiants des agglomérations de Cotonou. Le parc est composé d'une vingtaine de bus de 50 à 70 places assises.

Le Service Transport du CENOU dessert quatre (4) lignes à travers la ville de Cotonou. Il s'agit de:

- **LIGNE 1 ::** AKPAKPA (Campus, Champ de Foire, Rond Point La Béninoise, Sacré Cœur, Tokpa, Etoile Rouge, Carrefour Toyota, Stade de l'Amitié, Campus)
- **LIGNE 2 ::** FIDJROSSE (Campus, Carrefour Godomey, Station Texaco Godomey, Ecole Hlazounto, Passage à niveau Fidjrossè, Barrière Houéyiho, Carrefour Toyota, Stade de l'Amitié, Carrefour Godomey, Campus)
- **LIGNE 3 ::** GBEDJROMEDE / AIDJEDO (Campus, Stade de l'Amitié, Champ de Foire, Bourse du Travail, Station Lègba, Marché Gbedjromédé, Station TOTAL, Carrefour Toyota, Stade de l'Amitié, Campus)
- **LIGNE 4 ::** SAINTE-RITA / GBEGAMEY (Campus, Stade de l'Amitié, Carrefour Toyota, ENEAM, Etoile Rouge, Carrefour Marina, Station TOTAL, Carrefour Toyota, Stade de l'Amitié, Campus)

### CONDITIONS D'ACCES AUX BUS UNIVERSITAIRES

Le service de transport est strictement réservé aux étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires. L'accès aux bus est subordonné à la présentation du ticket de transport et, impérativement, de la carte de bénéficiaire des œuvres universitaires.

### LIEUX D'ACHAT DES TICKETS

Les tickets sont en vente aux guichets du CROU à Abomey-Calavi et à l'intendance de l'ENEAM.

### TARIF EN VIGUEUR

Le prix du ticket de transport est de 100 F CFA par trajet. Les tarifs en vigueur sont fixés annuellement par le Comité de Direction du CENOU. Ils sont rendus publics au plus tard le 31 juillet de chaque année.

### LES PERIODES DE SERVICE

Le service de transport est opérationnel du 1er octobre au 31 juillet. Un service minimum est maintenu pour la période des examens de la deuxième session.

Les bus circulent tous les jours ouvrables de 06h 00 à 19h 00 à intervalles réguliers d'une heure.

### AUTRES POSSIBILITES DE TRANSPORT

Le campus d'Abomey-Calavi est très bien desservi par tous les moyens de transport terrestres. Les tarifs sont variables selon le lieu de provenance et le moyen de transport utilisé.

- Taxi-moto: 100 à 800 F CFA par trajet;
- Taxi ville: 100 à 500 F CFA par trajet

## Animation culturelle

### OBJECTIFS

- Organiser, accompagner et encadrer les activités culturelles et artistiques des étudiants ;
- Susciter ou permettre aux étudiants de découvrir les richesses culturelles locales et nationales ;
- Offrir aux étudiants un cadre adéquat et des aides pour une bonne expression de leurs talents artistiques et culturels.

### ACTIVITES PROPOSEES

Les activités sont prioritairement organisées par le CROU en partenariat avec les organisations estudiantines reconnues et accessoirement par des groupes d'étudiants dont les projets auraient été préalablement sélectionnés par le CROU. Il s'agit notamment des représentations théâtrales, des concerts de musique, des expositions d'œuvres d'art, des séances de projection de films, des ateliers de formation (danse moderne ou traditionnelle, peinture), des concours littéraires et scientifiques, des concours de Miss Campus, des excursions et sorties culturelles (visites de musées, de sites touristiques, d'entreprises, etc.).

Par ailleurs, il existe sur le campus d'Abomey-Calavi, une station de radio « Radio Univers » animée par les étudiants. Le CENOU subventionne également des organes de presse écrite sur les différents campus (Le Héraut et le Révélateur ont leur siège à Abomey-Calavi alors que La Cogniticienne et la Réflexion paraissent à Parakou).

### CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITES

Hormis les projets initiés par le CENOU, ceux des organisations estudiantines ne peuvent bénéficier des subventions pour leur réalisation que si :

- Ils ont été étudiés et retenus par le CROU ;
- Ils présentent un réel intérêt pour toute la communauté universitaire ;
- Leurs présentateurs apportent la preuve de l'existence d'un financement propre et/ou des sponsors.

Il sera demandé aux étudiants une participation financière pour les ateliers de formation, de même que pour les excursions et sorties.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le CENOU met à la disposition des organisations estudiantines à caractère culturel et artistique des salles de répétition et, en cas de nécessité, des équipements et instruments.

## Activités sportives

### OBJECTIFS

Le service en charge des activités sportives a pour mission de contribuer à l'épanouissement des étudiants en :

- organisant et stimulant la pratique du sport d'entretien sur tous les campus;
- engageant les équipes ou les athlètes les plus performants dans les compétitions nationales ou internationales dans les limites du budget affecté à cet effet ;
- mettant à la disposition des étudiants sportifs des infrastructures et des équipements adéquats.

### DISCIPLINES PROPOSEES

Selon les campus, on peut pratiquer, le handball, le basket-ball, le volley-ball (hommes et dames) et le football pour les sports collectifs, l'athlétisme, le tennis de table, le tennis et les sports de combat pour les sports individuels.

Les équipes de l'Université d'Abomey-Calavi peuvent être engagées dans les compétitions nationales et parfois internationales (WAUG, FASU, FISU). Il en est de même pour celles de l'Université de Parakou qui a d'ailleurs brillamment pris part aux jeux universitaires de la WAUG 2005.

Toutefois, le CENOU contribue activement à l'organisation des compétitions interuniversitaires dans le cadre des échanges bilatéraux, des tournois entre facultés, instituts et écoles d'une même université ou à des rencontres entre résidents.

Des cours d'initiation à des sports tels que la natation, les arts martiaux et le tennis sont organisés pour les étudiants qui le désirent.

### CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITES

Seules les équipes composées de la sélection des meilleurs joueurs des universités nationales du Bénin (joueurs disposant d'une licence nationale) peuvent être engagées dans les compétitions nationales ou internationales. L'engagement des équipes universitaires dans une quelconque compétition se fait exclusivement par le CENOU qui détermine en conséquence le montant de la subvention à accorder (des subventions complémentaires doivent être trouvées au niveau des rectorats, du ministère de tutelle ou du Budget national).

La participation d'un étudiant à un cours d'initiation est subordonnée au paiement d'un forfait annuel variable selon la discipline.

### ENCADREMENT DES SPORTIFS

Les activités sportives et les cours d'initiation à une discipline sont animés par des entraîneurs qualifiés sous contrat avec le CENOU.

Les infrastructures et équipements sportifs se répartissent comme suit :

#### **Abomey-Calavi**

- Un terrain de football ;
- Un terrain de basket-ball électrifié ;
- Deux terrains de volley-ball dont un électrifié qui sert aussi de cours de tennis;
- Deux terrains de handball dont un électrifié ;
- Une salle pour les arts martiaux au sous-sol du bâtiment MK II;
- Une salle de tennis de table au bâtiment HASSAN II.

#### **Lokossa**

- Un terrain de football ;
- Un terrain de basket-ball électrifié;

Un terrain de handball électrifié ;  
Un terrain de Volley-ball qui sert aussi de cours de tennis.

**Porto-Novo (CUP)**

Un terrain de football ;  
Un terrain de basket-ball ;  
Un terrain de volley-ball ;  
Un terrain de handball ;

**Parakou:**

Un terrain de football ;  
Un terrain polyvalent (basket-ball, handball) électrifié;  
Un terrain de volley-ball électrifié.

**Natitingou :**

Un terrain de football ;  
Un terrain de handball ;  
Un terrain de basket-ball ;  
Un terrain de volley-ball.

**Santé**

ORGANISATION DU SERVICE MEDICAL

La couverture sanitaire en milieu universitaire comprend deux volets essentiels :  
Le volet préventif (visite médicale annuelle, information, sensibilisation) ; Le volet curatif (consultations, premiers soins).

Tout étudiant inscrit dans une université nationale du Bénin est soumis, à chaque rentrée académique, à une visite médicale.

Tous les campus universitaires sont dotés d'un Centre de santé universitaire où tout bénéficiaire des œuvres peut se faire consulter et recevoir les premiers soins.

Les médicaments prescrits par le personnel médical peuvent être achetés dans les pharmacies universitaires à prix réduit.

LE PERSONNEL SOIGNANT

La composition du personnel médical varie d'un centre à un autre en fonction de la taille du Campus.

	Médecins	Infirmiers diplômés d'Etat	Infirmiers Brevetés	Aides soignants
<b>Campus Abomey-Calavi</b>	3	2	3	2
<b>ENEAM (Cotonou)</b>	2	1	0	1
<b>CUP (Porto-Novo)</b>	1	1	1	1
<b>INJEPS (Porto-Novo)</b>	1	1	0	1
<b>IUT (Lokossa)</b>	1	2	0	1
<b>Campus Parakou</b>	1	0	2	2
<b>ENS (Natitingou)</b>	0	0	1	0
<b>Total</b>	9	7	7	8

Une ambulance universitaire assure les évacuations d'urgence hors du campus d'Abomey-Calavi.

CONDITIONS DE BENEFICE DES SERVICES SANITAIRES

Tout étudiant disposant d'une carte de bénéficiaire des œuvres peut avoir accès aux prestations des Centres de santé universitaires.

HORAIRE D'OUVERTURE DES INFIRMERIES

Le service médical fonctionne de novembre à juillet. Un service minimum est maintenu en dehors de cette période.

Les Centres de santé universitaires et les pharmacies sont ouvertes de 08h à 16h sur le Campus d'Abomey-Calavi. Dans les autres intendances, ils sont ouverts de 08h à 12h 30' le matin et l'après-midi de 15h à 18h 30'. Un service de garde est assuré de jour et de nuit selon un calendrier affiché dans les Centres de santé universitaires.

COÛT DES PRESTATIONS

Les consultations sont gratuites. Les médicaments disponibles dans les pharmacies universitaires sont vendus à un prix subventionné (50% du prix réel en général).

Des prises en charge peuvent être délivrées, en cas de nécessité, par les médecins du CENOU, en cas de soins spécifiques dans les hôpitaux publics.  
Le coût de la visite médicale annuelle est de 1.200 FCFA.

## Le Social

---

### ROLE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le service social a pour mission de :

- Accueillir et informer les étudiants sur les activités du CENOU ;
- Conseiller et orienter les étudiants sur la vie estudiantine;
- Aider ceux qui sont en situation de détresse à surmonter les difficultés d'ordre matériel, médical ou social.

### PRESTATIONS FOURNIES

- Accueil et information des étudiants;
- Aides en nature et en espèces après étude et enquête;
- Recherche de travail à temps partiel (répétiteurs, dispense de quelques heures de cours dans un établissement, surveillants d'écoles, etc.) ;
- Intermédiaire (non responsable) entre les propriétaires et les locataires lors de la recherche de logement;
- Recherche de stages et placement des étudiants dans des entreprises pour un travail temporaire.

**NB** : En cas de décès d'un bénéficiaire des œuvres universitaires, une aide forfaitaire de cent mille francs (100.000 F) est accordée à ses parents pour les obsèques.

### CONDITIONS D'ACCES

Tous les bénéficiaires des œuvres universitaires peuvent bénéficier de l'assistance sociale. Toutefois, pour obtenir une aide financière de la commission sociale, il faut:

- Faire une demande motivée;
- Justifier de l'insuffisance de ressources propres ou n'avoir droit à aucune allocation universitaire;
- Accepter de se soumettre à une enquête.

### LES ASSISTANTES SOCIALES

Actuellement, seuls les campus d'Abomey-Calavi et de Parakou disposent d'un service d'assistance sociale.

### HORAIRE DE TRAVAIL

Les étudiants peuvent être accueillis par les assistantes sociales tous les jours de 08h à 16h sur le Campus d'Abomey-Calavi et à Parakou de 08h à 12h 30' le matin et de 15h à 18h 30' l'après-midi.

## Les organisations estudiantines

### ➤ FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN (FNEB)

#### Organes dirigeants

1. **BEF** : Bureau Exécutif Fédéral
2. **CCF** : Conseil Central Fédéral.

#### Institutions Spécialisées

1. **ESE** : Ensemble Sportif des Etudiants
2. **EACE** : Ensemble Artistique et Culturel des Etudiants
3. **BD/CR** : Bureau Directeur du Comité des Résidents
4. **BCCL** : Bureau de Coordination des Comités de Lignes
5. **LH** : Le Héraut
6. **PU** : Police Universitaire
7. **CRU** : Croix Rouge Universitaire
8. **SU** : Scoutisme Universitaire
9. **RU** : Radio Univers
10. **CADEE** : Cercle d'Action pour le Développement et l'Epanouissement des Etudiantes.

### ➤ UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN

#### Organes dirigeants

1. **BEU** : Bureau Exécutif de l'Union
2. **LD** : Le Directoire (Organe de Contrôle).

#### Institutions Spécialisées

1. **CODE** : Comité d'Ordre, de Discipline et d'Epanouissement des Etudiants
2. **UOE** : Union Olympique des Etudiants
3. **UCAE** : Union Culturelle et Artistique des Etudiants
4. **GE** : Groupe Entreprenariat
5. **LR** : Le Révélateur (Organe de presse)
6. **GED** : Groupement des Etudiantes pour le Développement.

### ➤ UNION NATIONALE DES SCOLAIRES ET ETUDIANTS DU BENIN (UNSEB)

### ➤ FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (FNEUP)

#### Institutions spécialisées

1. **CDS** : Corps de Défense et de Sécurité
2. **GABE** : Groupe d'Action pour le Bien-Etre de l'Etudiant
3. **GASE** : Groupe d'Action pour la Salubrité et l'Environnement
4. **LC** : La Cogniticienne (Organe de presse).

### ➤ UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UNEUP)

#### Institutions spécialisées

1. **OLUP** : Olympique Universitaire de Parakou
2. **CROS** : Cercle de Régulation, d'Ordre et de Sécurité
3. **CDRS** : Comité de Documentation et de Recherche Scientifique
4. **LR** : La Réflexion (Organe de presse)
5. **CR** : Croix Rouge et Croissant Rouge
6. **CGR** : Comité de Gestion des Résidents
7. **CADEF** : Cercle d'Action pour le Développement et l'Epanouissement de la Femme.

### ➤ AUTRES INSTITUTIONS

1. **ASEHB** : Association des Etudiants Handicapés du Bénin
2. **EACEP** : Ensemble Artistique et Culturel des Etudiants de Parakou
3. **AISEEC** : Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales